

Le Directeur général

Paris, le 01 OCT. 2021

DECISION n° DG-S/DRH 2021-01

Bertrand Munch, Directeur général de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts du 28 septembre 2021 portant nomination de la cheffe du département développement, parcours et compétences à la direction des ressources humaines de la direction générale,

Vu l'instruction n° 20-G-144 du 30 septembre 2020 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les principales missions du département développement, parcours et compétences de la direction des ressources humaines.

Décide :

A compter du 1^{er} octobre 2021, dans la limite de ses attributions et des moyens budgétaires alloués, délégation est donnée à Madame **Nadia DENARIE-BURBAN**, Cheffe du département développement, parcours et compétences à l'effet de signer, pour le fonctionnement de son département :

- a) Tous actes et décisions, conventions et marchés,
à l'exclusion :
 - des décisions ayant le caractère de règlement général,
 - des conventions générales,
 - des conventions et marchés engageant une dépense supérieure à 100.000 euros HT.
 -
- b) Toutes décisions d'engagement et d'ordonnancement des recettes et dépenses, quel qu'en soit le montant
- c) Les actes de constatation de service fait.

La décision n° DG-S/DRH 2020-03 du 6 janvier 2020 accordée à Mme Clémentine Darmon est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

 **Bertrand Munch**

Le Directeur Général Adjoint

 **Olivier ROUSSET**